

Faire participer la population locale aux opérations de maintien de la paix des Nations unies en tant que partenaire

De façon croissante, les États membres des Nations unies soulignent désormais à quel point il est important que les opérations de maintien de la paix de l'ONU travaillent avec les populations affectées par un conflit.¹ La pandémie de la COVID-19 a exacerbé l'instabilité et exposé les inégalités systémiques qui existent dans un certain nombre de contextes dans lesquels opèrent les Missions des Nations unies, ce qui représente un défi supplémentaire en matière de participation de la population au maintien de la paix et rend encore plus urgent le devoir de ces Missions de travailler avec les populations vulnérables sur la base de partenariats sûrs et efficaces.

Le 2 novembre 2020, les Représentations permanentes auprès de l'ONU du Royaume des Pays-Bas et de l'Uruguay, en partenariat avec le *Center for Civilians in Conflict* (CIVIC), Cordaid et PAX, ont organisé une table ronde virtuelle pour aborder trois questions urgentes :

- Comment les missions de maintien de la paix peuvent forger des partenariats significatifs avec la population locale ;
- Comment les missions peuvent prévenir et atténuer les préjudices que leurs activités causent involontairement à la population locale ; et
- Comment les missions peuvent œuvrer au renforcement des institutions nationales dans les secteurs de la justice et de la sécurité avec la participation de la population locale.

Cette table ronde virtuelle a rassemblé des experts de Missions de maintien de la paix des Nations unies, du siège des Nations unies, d'organisations de la société civile opérant dans le cadre du maintien de la paix, d'ONG internationales et d'États membres des Nations unies.

Les intervenants ont souligné à quel point la participation de la population locale en tant que partenaire est essentielle à une mise en œuvre efficace et durable du mandat des opérations de maintien de la paix, notamment parce que seule la population peut véritablement expliquer quels sont ses besoins en matière de protection. Lorsque cette participation est mise en œuvre efficacement, elle peut, si elle promeut le dialogue entre les institutions gouvernementales et les communautés, élargir l'espace politique et permettre aux représentants de la population et de la société civile d'observer de près le travail des institutions gouvernementales et de demander des comptes à ces dernières le cas échéant.

¹ Les documents et pages Web de l'ONU consacrés à la participation des populations locales peuvent être consultés en cliquant sur les liens suivants : [Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations unies](#), [Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix \(C-34\)](#), et mandats des Missions de maintien de la paix, notamment la [MINUSCA](#), la [MINUSMA](#), la [MONUSCO](#), et la [MINUSS](#).

En même temps, la table ronde a souligné que, bien que la participation de la population locale soit de plus en plus reconnue comme un facteur déterminant, il existe encore de nombreuses lacunes dans la mise en œuvre de cet effort de collaboration. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que, pour que cette participation soit efficace, les Missions de maintien de la paix doivent : fonder leurs stratégies sur une analyse des conflits prenant en compte l'ensemble des dangers existants, investir du temps et de l'énergie pour mettre en place des activités permanentes de participation et de renforcement de la confiance, et renforcer et/ou appuyer les capacités locales de dialogue entre la population et les Missions de maintien de la paix, entre les différentes communautés elles-mêmes et entre les communautés et les institutions étatiques. Les États membres de l'ONU et les Missions de maintien de la paix doivent également s'assurer que les contingents des Missions reçoivent une formation adéquate avant leur déploiement ainsi que pendant leur mission sur le terrain, afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour travailler de manière significative avec la population, notamment des compétences en communication, et veiller à ce que ces contingents soient sensibilisés à tous les enjeux de nature culturelle ou ayant rapport aux relations femmes-hommes.

Les intervenants ont indiqué que la participation de la population locale devrait également inclure des partenariats avec les organisations de la société civile (OSC), afin à la fois de bénéficier de leur connaissance approfondie des besoins des communautés et des risques potentiels liés à leur participation, mais également de tirer parti de la légitimité dont ces organisations jouissent auprès des populations civiles. Les OSC peuvent jouer un rôle de partenaire clé pour parvenir à ce que la participation de la population locale s'effectue dans des conditions sûres et de manière efficace, et leurs contributions doivent être utilisées et appuyées étant donné qu'elles participent à un processus de renforcement mutuel entre elles-mêmes et la Mission de l'ONU. Les intervenants ont également exprimé des inquiétudes quant au fait que, si la participation de la population locale n'est pas correctement mise en œuvre, elle peut en réalité créer de la méfiance ou des malentendus sur le rôle et les mandats des Missions, ou exposer les communautés à certains risques et préjudices.

Coopérer avec l'État dans le pays d'accueil, à la fois au niveau national et au niveau local, constitue une facette importante de la participation de la population étant donné que la protection des civils est une responsabilité qui incombe avant tout aux autorités locales. Toutefois, cette coopération pose parfois problème lorsque le gouvernement local se comporte comme un véritable prédateur à l'égard des civils, ou lorsque les secteurs de la sécurité et de la justice manquent de volonté politique ou de capacité pour garantir le niveau de sécurité et d'accès à la justice nécessaire. Dans de tels cas, la Mission de maintien de la paix de l'ONU doit plaider auprès du gouvernement afin que celui-ci réponde de manière appropriée, et, dans le même temps, continuer à appliquer la politique de diligence raisonnable des Nations unies en matière de droits de l'Homme. Au niveau local, les Missions de l'ONU doivent établir des contacts avec les autorités locales pour être en mesure de faire un tel travail de plaidoyer, et doivent effectuer des enquêtes de suivi auprès de la population afin de comprendre quelles sont les préoccupations de cette dernière suite à toute intervention destinée à répondre à des problèmes de protection. À cet égard, les intervenants ont souligné que les Missions de

maintien de la paix pourraient avoir la légitimité et les moyens nécessaires pour combler le déficit de confiance et de capacités qui pèse sur les relations entre les autorités du pays d'accueil et la population.

Les participants ont bien pris note des divers outils et mécanismes qui ont été élaborés et mis en œuvre pour faciliter la participation de la population locale au maintien de la paix, tels que les « Réseaux d'alerte locaux », qui permettent à la population de fournir des informations concernant les dangers existants, ou les « Équipes mixtes de protection de la population civile », qui sont déployées pour recueillir des informations et établir des relations avec les communautés et les principaux acteurs. En outre, les intervenants ont bien pris note de la façon dont les différentes forces de police mettent en œuvre des initiatives sécuritaires axées sur la population, ce dans le but de renforcer la confiance du public, de la façon dont les responsables du système judiciaire travaillent avec les acteurs locaux de la société civile pour faciliter l'accès à la justice, ce en aidant à mettre en place des tribunaux ruraux, et enfin de la façon dont le travail effectué pour réduire la violence locale a permis de réinsérer dans la société les combattants ayant déposé les armes.

En guise de conclusion, les intervenants ont mentionné la nécessité de mettre fin aux activités menées en silos afin d'atteindre l'objectif de toute Mission de l'ONU, à savoir renforcer la participation de la population locale afin que chaque partie prenante opère en tant que partenaire des autres parties prenantes dans le but de créer un environnement plus sûr, plus inclusif et plus pacifique pour tous.